



Code d'éthique
et de conduite
des fournisseurs,
sous-traitants et
partenaires

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES FOURNISSEURS, SOUS-TRAITANTS ET PARTENAIRES DU GROUPE ELECNOR

Depuis sa création en 1958, le Groupe Elecnor et l'ensemble de son personnel ont pour mission et prennent l'engagement de développer leurs activités, conformément aux normes éthiques **les plus élevées et aux lois** en vigueur au sein des territoires et des pays où le groupe est présent, un investissement consubstantiel à sa culture et à sa philosophie de l'entreprise, ainsi qu'aux valeurs fortes sur lesquelles s'appuie son management et son rapport à l'environnement.

Grâce aux fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires, qui sont des maillons essentiels, un prolongement du groupe et une pièce maîtresse de sa chaîne de valeur, le Groupe Elecnor est en mesure de respecter ces engagements. Le Groupe Elecnor souhaite ainsi **appliquer sa philosophie à l'ensemble de ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires, et étendre la portée de son engagement**

en faveur de l'éthique et de l'intégrité commerciale, la défense des droits de l'homme, du travail et des droits sociaux, la sécurité et la santé des travailleurs, et la prévention des risques du travail, la préservation de l'environnement et la qualité.

Le présent « *Code d'éthique et de conduite des fournisseurs, sous-traitants et partenaires du Groupe Elecnor* » s'inspire du *Code d'éthique et de conduite du Groupe Elecnor*, disponible sur sa page Web, www.elecnor.com.

Toute personne ou organisation en lien avec ce dernier ou ayant un intérêt légitime adopte, par conséquent, cet outil essentiel du Groupe Elecnor, en vue de **promouvoir les meilleures pratiques commerciales et normes éthiques auprès de ses propres fournisseurs, sous-traitants et partenaires dans le développement de leurs activités.**



Éthique et intégrité



Défense des droits de l'homme,
du travail, et des droits sociaux



Sécurité et santé



Préservation de l'environnement



Qualité

ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ



Le Groupe Elecnor considère que l'éthique et l'intégrité sont des principes fondamentaux inviolables et le fondement de relations commerciales durables, et s'engage à développer ses activités commerciales en observant un comportement éthique exemplaire. Le respect de la législation en vigueur au sein des différents territoires et pays où le Groupe Elecnor est implanté, ne fera pas l'objet d'exceptions.

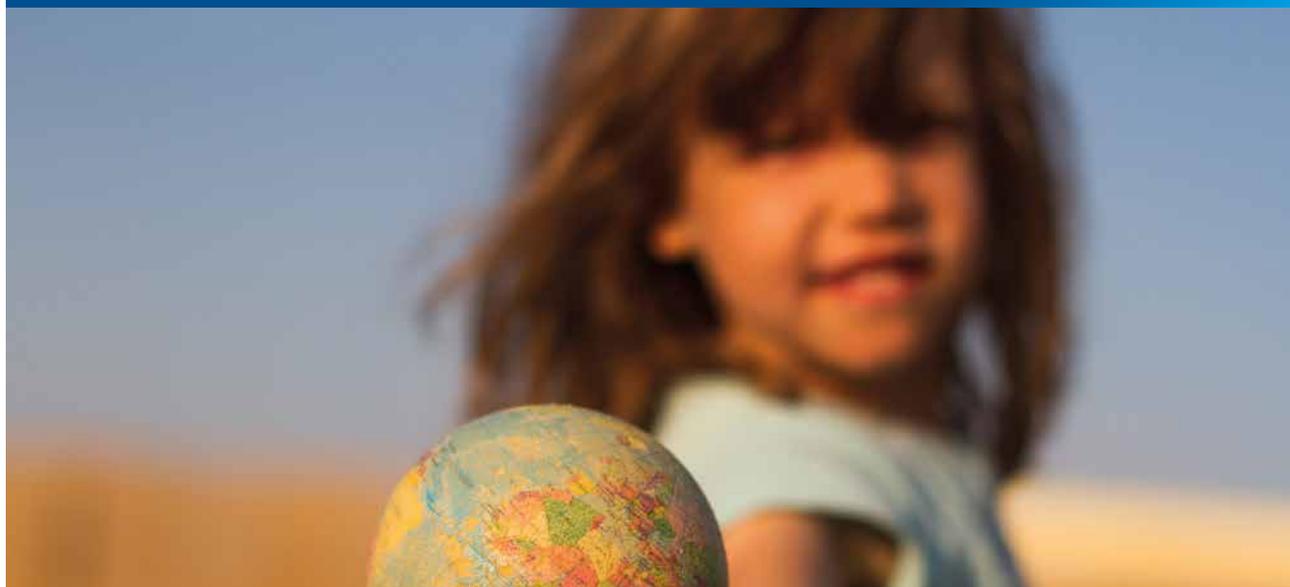
Le Groupe Elecnor compte, par conséquent, sur ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires, pour :

- Respecter pleinement les **lois et réglementations en vigueur** des pays et juridictions au sein desquels ils développent leurs activités.
- Réaliser leurs activités conformément aux **normes éthiques élevées**, en évitant de mettre en œuvre des pratiques ou d'adopter un comportement non éthique, y compris lorsqu'ils peuvent être couverts par la législation applicable.
- N'adopter, en aucun cas, des pratiques pouvant être considérées comme **corruption ou pot-de-vin** et, notamment (sans restriction) :
 - Ne pas offrir, promettre ou octroyer, directement ou indirectement, de paiements en espèces ou en nature, ou tout autre avantage, à une personne physique ou morale au service d'une autorité, entreprise, publique ou privée, parti politique ou candidat à une fonction publique, dans le but d'obtenir ou conserver un marché ou d'autres avantages, de façon illicite.
 - Ne pas offrir, promettre ou octroyer, directement ou indirectement, de paiements en espèces ou en nature, ou tout autre avantage, à une personne physique ou morale, afin que celle-ci abuse de son influence réelle ou supposée, en vue d'obtenir d'une autorité ou entreprise, publique ou privée, un marché ou tout autre avantage.

- Ne pas offrir, promettre ou octroyer, directement ou indirectement, de paiements en espèces ou en nature, ou tout autre avantage, à une personne physique ou morale, en ayant connaissance ou s'il y a lieu de soupçonner qu'une partie ou la totalité de l'argent ou nature sera offerte ou versée, directement ou indirectement, à une autorité, entreprise, publique ou privée, parti politique ou candidat à une fonction publique, aux fins visées aux deux paragraphes précédents.
 - Ne pas offrir, promettre ou octroyer de paiements de manière à faciliter ou à accélérer des démarches, notamment à travers le versement d'argent ou d'un autre bien de valeur, ou tout autre avantage, en contrepartie de la confirmation ou de l'accélération d'une démarche ou action auprès d'une instance judiciaire, d'une administration publique ou d'un organisme officiel.
- Respecter la **libre concurrence** et éviter tout comportement qui la restreigne et, notamment :
- Ne pas négocier, conclure d'accords ou recourir à des pratiques concertées ou consciemment parallèles, avec des concurrents susceptibles de restreindre la concurrence (par exemple, la fixation de prix ou d'autres conditions commerciales, la répartition de marchés ou de clients, la limitation ou le contrôle de la production, etc.).
 - Ne pas manipuler des appels d'offres publics ou privés, que ce soit par le biais d'UTE (coentreprises), consortiums, joint ventures ou de sous-traitances injustifiées, la présentation d'offres de couverture, d'accompagnement, de 'courtoisie', etc. ou de tout autre moyen.
 - Ne pas mettre en œuvre d'actions susceptibles d'exploiter une position dominante, de façon abusive.
 - Ne pas s'engager dans des actions de concurrence déloyale.
- Assurer la **confidentialité** de toutes les informations, techniques ou économiques, obtenues au cours de la relation commerciale avec le Groupe Elecnor.



DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME, DU TRAVAIL ET DES DROITS SOCIAUX



Le Groupe Elecnor assume, dans son intégralité, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et porte une attention particulière à l'égalité des chances, quelles que soient les caractéristiques des personnes, à la prévention du travail des enfants et du travail forcé, ainsi qu'au respect des droits des minorités ethniques ou autochtones. Le Groupe Elecnor respecte, par ailleurs, pleinement les droits du travail en vigueur dans les pays où il est présent, tout en défendant et promouvant la liberté d'association et la négociation collective.

Le Groupe Elecnor compte, par conséquent, sur ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires, pour :

- Soutenir et respecter la **protection des droits de l'homme** fondamentaux et reconnus à l'échelle internationale.
- Garantir l'**absence de discrimination** en raison de la race, nationalité, origine ou condition sociale, âge, genre, orientation sexuelle, idéologie, religion, handicap ou toute autre circonstance susceptible de discrimination, en promouvant l'égalité des chances et le respect de la diversité.
- Promouvoir et garantir un environnement de travail respectant la **dignité et la sécurité des personnes**,

en évitant toute menace ou manifestation contraire, et notamment les différentes formes de **harcèlement** (au travail, sexuel, physique, moral et psychologique).

- Refuser le **travail forcé** sous toutes ses formes, ainsi que toute manifestation d'abus de pouvoir, ainsi que le recours au **travail des enfants**.
- Respecter les **droits des communautés locales**, en s'attachant particulièrement aux groupes les plus vulnérables, tels que les minorités ethniques et populations autochtones, à travers des initiatives et un dialogue permanent.
- Conserver des **pratiques et offrir des conditions de travail** à leur personnel, respectueuses des réglementations nationales et internationales de référence.
- Reconnaître la **liberté d'association et d'affiliation**, et le droit à la **négociation collective** de leurs employés.
- Garantir le **droit à la vie privée** de toutes les personnes en interaction avec eux, ainsi que la **confidentialité** de l'ensemble des **données personnelles** en leur possession.

SÉCURITÉ ET SANTÉ



La sécurité et la santé des travailleurs constituent des aspects essentiels pour le Groupe Elecnor. Le Groupe Elecnor facilite l'élaboration de politiques de sécurité et santé au travail et adopte les mesures préventives établies en vue de garantir la sécurité et la santé de ses travailleurs et sous-traitants, ne se limitant pas au strict respect de la législation en vigueur, notamment dans les pays ou juridictions qui accusent un retard de développement dans ce domaine, en créant un environnement de travail respectueux de la santé et de la dignité des employés. La stratégie du Groupe Elecnor en matière de prévention des risques du travail vise principalement à atteindre l'objectif de « Zéro accident ».

Le Groupe Elecnor compte, par conséquent, sur ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires, pour :

- Intégrer la sécurité et la santé dans **toutes les activités et tâches**.
- Donner aux employés les **moyens matériels** contribuant à leur sécurité.
- **Former et sensibiliser** leurs employés afin qu'ils prennent connaissance de ces mesures et techniques de prévention, en vue de les appliquer.
- Prévoir et adopter des **mesures préventives** afin d'éviter tous risques au travail face à des situations de crise, en cas d'accidents, pendant l'activité professionnelle.
- **Signaler** immédiatement tout **accident, lésion, maladie ou condition non sécurisée**, susceptible de se produire ou pouvant être détectée dans le cadre de leur relation professionnelle avec le Groupe Elecnor.

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT



Le Groupe Elecnor assume à tout moment le ferme engagement d'utiliser les moyens appropriés et d'appliquer ses meilleurs efforts afin d'éviter que les interventions de l'organisation portent préjudice à l'environnement, ainsi que de se conformer à la législation applicable dans ce domaine dans les différentes juridictions où il opère. Le Groupe Elecnor souhaite contribuer activement et résolument à la construction d'un avenir durable et à faible émission de carbone, à travers la production d'électricité via des sources d'énergie renouvelable, la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (empreinte carbone) et une bonne gestion de l'environnement.

Le Groupe Elecnor compte, par conséquent, sur ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires, pour :

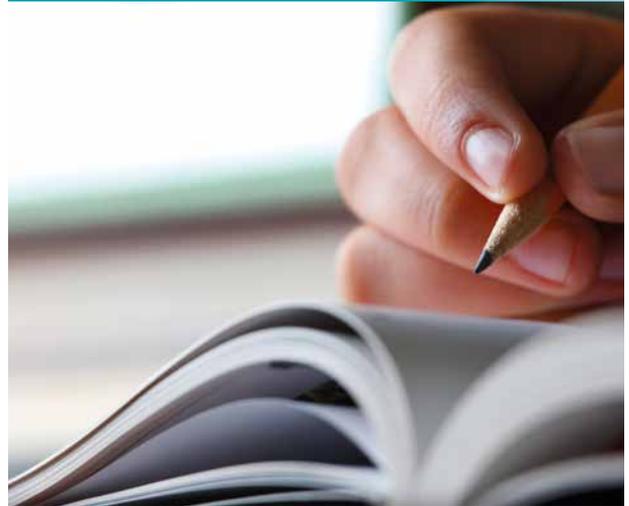
- Développer leurs activités selon le principe de **responsabilité, de respect de l'environnement, en application des lois** ou autres dispositions à caractère général sur la protection de l'environnement, dans les pays où ils sont implantés.
- Adopter une **approche préventive** et prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande prise de conscience de l'environnement, en ayant comme objectif la recherche d'une efficacité accrue des activités, équipements et outils de travail.
- Planifier des systèmes efficaces permettant d'identifier, contrôler et traiter les principaux **impacts environnementaux** de leurs activités en matière d'exploitation des ressources naturelles, gestion d'émissions, déchets, substances dangereuses et rejets.
- Mettre en œuvre, en cas de dommages écologiques, tous les moyens appropriés pour **rétablir la situation antérieure** à l'événement responsable de l'impact.
- Collaborer avec le Groupe Elecnor à la réalisation des objectifs de **réduction de l'émission de gaz à effet de serre (empreinte carbone)** et à prendre des mesures envisageables à cette fin.

QUALITÉ



Le Groupe Elecnor souhaite satisfaire pleinement les clients, en anticipant leurs besoins et en dépassant leurs attentes. Le groupe souhaite ainsi que ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires s'engagent à un niveau équivalent en matière de qualité des produits et services fournis et des délais de livraison et d'exécution fixés.

PORTÉE ET RESPECT DU PRÉSENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE



Ces principes s'appliquent à l'ensemble des fournisseurs, sous-traitants et partenaires du Groupe Elecnor.

Le Groupe Elecnor se réserve le droit de procéder à des vérifications portant sur le respect du présent Code d'éthique et de conduite par ses fournisseurs, sous-traitants ou partenaires, en demandant les documents justificatifs ou en effectuant des audits, directement, par ses propres moyens, ou en faisant appel à des tiers indépendants engagés à cet effet.

Le Groupe Elecnor se réserve le droit de résilier le contrat avec les fournisseurs, sous-traitants et/ou partenaires qui auront commis une infraction au regard des principes éthiques visés dans le présent document.

Les fournisseurs, sous-traitants et partenaires pourront également signaler toute pratique irrégulière en lien avec le non-respect ou une infraction des comportements visés dans le présent document, en adressant un courriel à l'adresse électronique suivante : codigoetico@elecnor.es. Par ce biais, ils pourront par ailleurs poser des questions relatives à l'interprétation de ces principes.

ACCEPTATION

La confirmation et l'acceptation du présent code d'éthique et de conduite des fournisseurs, sous-traitants et partenaires du Groupe Elecnor, par le fournisseur, sous-traitant ou partenaire, implique, dans le cadre de sa relation avec le Groupe Elecnor, que ce dernier :

- a pris connaissance du présent code d'éthique et de conduite des fournisseurs, sous-traitants et partenaires du Groupe Elecnor et s'engage à le respecter, au nom de l'entreprise signataire et de ses gestionnaires et employés, dans le cadre de sa relation avec le Groupe Elecnor,
- S'engage à promouvoir et à exiger de ses principaux fournisseurs, sous-traitants et partenaires contractuels, dans le cadre de sa relation avec le Groupe Elecnor, un comportement respectueux et en adéquation avec les principes, valeurs et engagements énoncés dans le présent code d'éthique et de conduite des fournisseurs, sous-traitants et partenaires du Groupe Elecnor.

La présente déclaration devra être confirmée et approuvée par le représentant légal du fournisseur, sous-traitant ou partenaire, ou bien par une personne qui aura une connaissance, capacité et autorité suffisante, en vue d'accepter, en son nom, les engagements énoncés dans le présent code d'éthique et de conduite des fournisseurs, sous-traitants et partenaires du Groupe Elecnor.